

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes P

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION CC\_2026\_029

L'an deux mille vingt six, le deux mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 24 février 2026, conformément à la loi.

#### OBJET :

#### COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

#### PLUI

#### *PLU de Louvil - Approbation de la révision allégée n° 1*

#### Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Christophe THIEBAUT, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GUENOT, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

#### Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants  
présents : 43  
Procurations : 8

Nombre de votants : 51

#### Ont donné pouvoir :

Léone PIERKOT, procuration à Ludovic ROHART  
Olivier VERCRUYSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE  
Régis BUE, procuration à Pascal FROMONT  
Gilda GRIVON, procuration à Carine GUENOT  
Coralie SEILLIER, procuration à Bruno RUSINEK  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS  
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

#### Absents excusés :

Isabelle LEMOINE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 mars 2026**

**Délibération CC\_2026\_029**

**COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS**

**PLUI**

***PLU de Louvil - Approbation de la révision allégée n° 1***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.153-31 à L.153-35 et L.103-2 à L.103-7 du Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de LOUVIL, approuvé par le conseil municipal le 4 juin 2018,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Pévèle Carembault au 1er juillet 2021,

Vu la Délibération du conseil communautaire CC\_2024\_192 en date du 23 septembre 2024 prescrivant la révision allégée n°1 du PLU de LOUVIL et fixant ses objectifs et les modalités de la concertation,

Vu la Concertation préalable à l'arrêt de projet,

Vu la Délibération du conseil communautaire CC\_2025\_080 en date du 26 mai 2025 approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLU de LOUVIL,

Vu l'Avis conforme délibéré n° 2025-8888 rendu le 19 août 2025 par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) des Hauts-de-France,

Vu le Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint s'étant déroulée le 30 septembre 2025,

Vu les Avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) lors de la réunion d'examen-conjoint,

Vu l'Enquête publique, s'étant déroulée du 22 novembre au 22 décembre 2025 inclus,

Vu le Rapport et les Conclusions motivées rendues par le commissaire enquêteur le 22 janvier 2026,

Vu les pièces du dossier,

*Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 10 février 2026.*

A la demande de la commune de LOUVIL, le Conseil communautaire a prescrit, le 23 septembre 2024, une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal dans le but de changer le zonage d'une parcelle actuellement classée en Ap (sous-secteur de la zone agricole mettant l'accent sur la protection paysagère), en Ac (sous-secteur de la zone agricole spécialement dédiée au cimetière). L'objectif étant de permettre l'agrandissement du cimetière communal adjacent.

Conformément aux dispositions de l'article R.104-34 du Code de l'urbanisme, la procédure a été soumise d'office à étude d'impact environnemental car la modification de zonage opérée concerne plus d'1/1000e du territoire communal.

Le Bilan de la concertation préalable menée conformément aux modalités qui avaient été définies dans la délibération de prescription, a été approuvé par délibération du Conseil communautaire lors de sa séance du 26 mai 2025. Cette délibération a également arrêté le projet de révision allégée n°1 du PLU de LOUVIL.

Le dossier arrêté a ensuite été transmis à la MRAe, à la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et aux Personnes Publiques Associées (PPA). Ceux-ci ont été invités à exprimer leurs avis sur le projet, lors de la réunion d'examen conjoint s'étant

tenue en mairie de LOUVIL le 30 septembre 2025.

L'enquête publique, d'une durée de 31 jours consécutifs, s'est déroulée du 22 novembre au 22 décembre 2025 inclus. Elle a permis au public de prendre connaissance du dossier arrêté et de formuler librement ses observations. Aucune contribution n'a toutefois été émise.

Le 22 janvier 2026, Monsieur Pierre PINTE, désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille, a rendu son Rapport et ses Conclusions motivées. Son avis est favorable assorti de recommandations qui concernent uniquement le volet opérationnel de l'aménagement de l'extension du cimetière (réalisation d'études de sol préalables, dés-imperméabilisation au maximum).

Conformément aux dispositions de l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier a été ajusté pour donner suite aux remarques des PPA et est désormais prêt à être approuvé.

Oui l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

**DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 51 VOTANTS) :**

- *D'approuver la révision allégée n° 1 du PLU de LOUVIL.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NEIRYNCK

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK  
Date de signature : 04/03/2026  
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Luc FOUQUET

Signé électroniquement par : Luc FOUQUET  
Date de signature : 04/03/2026  
Qualité : PRESIDENT

